

**Statistique des établissements pour la vente en détail des boissons alcooliques.**

La loi du 8 septembre 1893 institue 4 genres de patentes.

La patente A donne le droit de vendre, pour être consommées sur place ou emportées, des *boissons alcooliques non distillées*. Il faut posséder cette patente pour obtenir l'autorisation de vendre dans les mêmes conditions des *boissons alcooliques distillées* (patente B).

La plupart des établissements ont les deux patentes.

La patente C' donne le droit de vendre, pour être emportées, des boissons alcooliques non distillées. Elle est accordée aux marchands de vins, marchands de comestibles, pharmaciens, droguistes, liquoristes et épiciers. Ces personnes peuvent demander la patente C'' pour la vente à l'emporté de boissons alcooliques distillées.

*Statistique au 1<sup>er</sup> janvier 1897.*

Districts	Population	Nombre de patentes A	Nombre de patentes A pour 1000 habitants	Nombre d'habitants pour 1 patente A	Nombre de patentes C'	Nombre d'habitants pour 1 patente C'
Aigle . . .	19,484	110	5.7	177	10	1948
Aubonne . . .	8,283	48	5.8	173	2	4142
Avenches . . .	5,364	35	6.5	153	1	5364
Cossonay . . .	11,500	69	6	166	4	2875
Echallens . . .	9,812	50	5.1	196	3	3271
Grandson . . .	14,565	65	4.4	224	7	2109
Lausanne . . .	46,079	269	5.8	171	81	568
La Vallée . . .	5,566	34	6.1	164	1	5566
Lavaux . . .	9,863	61	6.2	161	1	9863
Morges . . .	14,574	85	5.8	171	6	2329
Moudon . . .	12,741	71	5.6	179	4	3185
Nyon . . .	13,978	98	7	142	7	1997
Orbe . . .	13,836	95	6.8	146	4	3459
Oron . . .	6,385	43	6.7	148	2	3192
Payerne . . .	10,971	67	6.1	164	2	5485
Pays-d'Enhaut	4,515	25	5.5	181	2	2257
Rolle . . .	6,231	36	5.7	173	3	2077
Vevey . . .	28,732	245	8.5	113	52	552
Yverdon . . .	16,711	104	6.2	161	12	1376
1897 : Canton	259,000	1610	6.2	161	204	1269
1898 : "	264,267	1706	6.4	152	220	1201
1899 : "	266,994	1737	6.5	153	222	1202

**Statistique des colonies de détention.**

Les colonies agricoles et industrielles d'*Orbe* et de *Payerne* reçoivent les condamnés pour vagabondage, pour mendicité, pour violation des devoirs envers la famille, ceux qui, étant en état habituel d'ivresse, laissent leur famille à la charge de la commune ou

causent des scandales publics. (Loi du 17 mai 1875 sur l'organisation des établissements de détention; art. 29.)

**Effectif :**

Le 31 décembre 1877 . . .	149
„ 31 „ 1878 . . .	127
„ 31 „ 1879 . . .	146
„ 31 „ 1880 . . .	149
„ 31 „ 1881 . . .	157
„ 31 „ 1882 . . .	155
„ 31 „ 1883 . . .	143
„ 31 „ 1884 . . .	166
„ 31 „ 1885 . . .	159
„ 31 „ 1886 . . .	116
„ 31 „ 1887 . . .	112
„ 31 „ 1888 . . .	95
„ 31 „ 1889 . . .	80
„ 31 „ 1890 . . .	79
„ 31 „ 1891 . . .	103
„ 31 „ 1892 . . .	95
„ 31 „ 1893 . . .	102
„ 31 „ 1894 . . .	88
„ 31 „ 1895 . . .	87
„ 31 „ 1896 . . .	72
„ 31 „ 1897 . . .	56
„ 31 „ 1898 . . .	76

M. le conseiller d'Etat *Virieux* attribue la diminution considérable des condamnés à l'influence salutaire des sociétés d'abstinence.

**Lutte contre l'alcoolisme.**

L'alcoolisme doit être combattu par les moyens suivants :

1° **Vulgarisation de la connaissance des effets physiologiques et pathologiques des boissons alcooliques, par l'enseignement dans les écoles, par des conférences publiques et par des brochures spéciales.**

Le Département de l'Instruction publique a distribué dans les écoles du canton le manuel de tempérance de M. Denis.

La conférence du D<sup>r</sup> *Combe* sur l'„Alcoolisme de l'enfant“ (brochure, agence de l'Espoir, Lausanne, 1896) a été largement répandue.

La savante étude de MM. *Chuard* et *Seiler* : „Contribution à la connaissance des vins vaudois. Note historique et statistique. Analyse.“ Brochure de 70 pages publiée sous les auspices du Département de l'agriculture et du commerce (Lausanne, imprimerie Regamey, 1876) permet d'apprécier les qualités des vins vaudois, qui représentent le type d'une agréable et saine boisson.

L'abstinence absolue des boissons fermentées s'impose pour les enfants, pour les personnes prédisposées